

ATTESTATION D'ACCUEIL

Documents à fournir (remplir l'attestation au stylo noir)

Seuls les séjours revêtant le caractère d'une visite à caractère familial ou privé d'une durée inférieure ou égale à 3 mois (90 jours) sont concernés par l'attestation d'accueil

Si le demandeur est Français :
☐ Carte nationale d'identité
Si le demandeur est étranger :
 □ Carte de séjour temporaire □ Carte de résident □ Certificat de résidence pour les Algériens □ Carte de séjour de ressortissant de la Communauté Européenne ou de l'espace économique □ Récépissé de demande de renouvellement d'un de ces titres de séjours précités □ Carte diplomatique ou carte spéciale par le ministère des affaires étrangères
Justificatifs de domicile :
☐ Titre de propriété ou un bail locatif☐ Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone
Justificatifs des ressources du foyer :
 □ Fiches de paie des 3 derniers mois □ Avis de paiement du Pôle Emploi des 3 derniers mois □ Prestations familiales □ Pensions de retraites
Timbre fiscal :
☐ Montant de 30 euros perçu au profit de l'Office des Migrations Internationales (il peut être acheté en ligne sur https://timbres.impots.gouv.fr (attention aux sites frauduleux) ou chez un vendeur agrée (bureau de tabac)
Renseignements concernant la personne à héberger : (fournir photocopie du passeport)
 □ Nom et prénom □ Date et lieu de naissance □ Numéro de passeport □ Adresse du lieu où elle réside

- ✓ L'original et les copies des pièces est à fournir sous peine de rendre la demande irrecevable.
- ✓ L'étranger hébergé s'engage à souscrire auprès d'un opérateur agréé, une assurance médicale couvrant les éventuelles dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, résultant de soins qu'il pourrait engager en France.

L'attestation d'assurance sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière.

Le justificatif de l'engagement de l'hébergeant à prendre en charge les frais de séjour de l'étranger au cas où celui-ci n'y pourvoirait pas est exigée.

Pour effectuer votre attestation d'accueil, veuillez prendre un rendez-vous au 01.39.35.44.97 ou par courriel : ccas@ezanville.fr

Horaire d'ouverture de 8 h 30 à 11 h 50 et 13 h 30 à 17 h 20 du lundi au vendredi.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté